

## GUIDE PRATIQUE ET RÈGLEMENT INTERNE

-

## Route des Vins de Bergerac et Duras

*Version du 18/12/2019*



# Sommaire

<b>EDITO.....</b>	<b>3</b>
<b>1. La Route des Vins de Bergerac et Duras .....</b>	<b>4</b>
1.1. Une démarche volontaire et collective .....	4
1.2. La Route des Vins en chiffres .....	4
1.3. Une équipe à mon service.....	5
<b>2. Adhérer à la Route des Vins.....</b>	<b>6</b>
2.1. J'adhère pour la première fois .....	6
2.2. Je suis déjà adhérent.....	6
2.3. Calendrier : Une année avec la Route des Vins.....	7
<b>3. Les Engagements Réciproques .....</b>	<b>7</b>
3.1. Les engagements en un coup d'œil.....	7
3.1.1. Les engagements de l'adhérent .....	7
3.1.2. Les engagements de l'IVBD .....	8
3.2. Les Engagements de l'adhérent à la loupe.....	8
3.3. Le fonctionnement de la Route des Vins .....	12
3.3.1. La commission Route des Vins .....	12
3.3.1.1. Rôle de la commission Route des Vins .....	12
3.3.1.2. Composition de la commission Route des Vins.....	12
3.3.2. Gestion des adhésions .....	12
3.3.2.1. Campagne d'adhésion .....	12
3.3.2.2. Evaluation.....	12
3.3.2.3. Gestion des écarts.....	13
3.3.2.4. Règlement des litiges .....	13
3.3.3. Promotion individuelle et collective de la Route des Vins .....	13
3.3.3.1. Animation du réseau Route des Vins .....	13
3.3.3.2. Signalétique Route des Vins .....	13
3.3.3.3. Supports de communication .....	13
3.3.3.4. Événementiel Route des Vins (Vinata) .....	14
3.3.3.5. Challenge TOP 10 .....	14
<b>4. Règlement interne des Maisons des Vins.....</b>	<b>16</b>
4.1. Maison des Vins – Quai Cyrano à Bergerac.....	16
4.1.1. Gamme permanente .....	16
4.1.2. Références supplémentaires .....	16
4.1.3. Animations “1 Jour 1 Vigneron” .....	17
4.1.4. Tarifs.....	17
4.1.5. Litige et déréférencement.....	18

4.2. Maison des Vins de Duras .....	18
4.2.1. Référencement.....	18
4.2.2. Tarifs.....	18
4.2.3. Litige et déréferencement.....	19
<b>5. Pour aller plus loin : Vignobles &amp; Découvertes.....</b>	<b>20</b>
5.1. Un label national .....	20
5.2. Le vignoble de Bergerac et Duras, destination labellisée depuis 2014 .....	20
5.3. Les engagements des vigneron candidats .....	20
5.4. Comment adhérer ? .....	21



# EDITO

Chers collègues,

La saison œnotouristique 2019 fut riche de fêtes viticoles, d'événements à succès et d'offres œnotouristiques toujours plus nombreuses, qualitatives et innovantes. Toutes ces initiatives contribuent au rayonnement de notre vignoble et de notre Route des Vins de Bergerac et Duras. Le sens du collectif et notre capacité à faire ensemble est je pense l'une des clés des succès actuels et à venir.

Mais pour être efficaces dans le collectif, il est nécessaire de bien se coordonner et bien communiquer. A cette fin, votre équipe Route des Vins a souhaité passer la vitesse supérieure en matière de rationalisation grâce à :

- L'envoi dès le mois de décembre d'un mail commun pour le renouvellement de votre adhésion, la mise à jour de vos informations touristiques et de votre référencement boutique
- La rédaction du présent guide pratique qui réunit en un seul et unique document informations générales, charte qualité et règlement boutique.

Par ailleurs, l'accent a été mis dans les engagements réciproques 2020 sur la contribution à la vie du réseau Route des Vins : participation aux réunions de travail, aux événements internes au réseau (séminaire annuel, business meeting œnotourisme), à la Vinata, au dispositif 1 Jour 1 Vigneron. La vitalité de notre réseau, les échanges et l'entraide qui s'y développent constituent l'intérêt et l'essence même de la Route des Vins.

J'aimerais conclure cet édito avec cet adage bien connu et auquel je crois sincèrement :

***Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.***

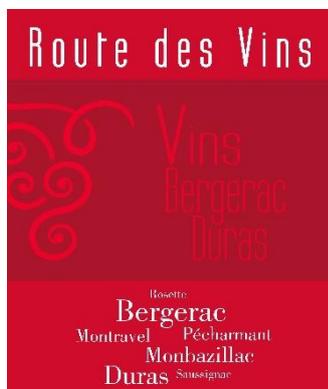
Bonne saison œnotouristique à tous !

Muriel Landat-Pradeaux  
Présidente de la Route des Vins de Bergerac et Duras



# 1. La Route des Vins de Bergerac et Duras

## 1.1. Une démarche volontaire et collective



Démarche volontaire et collective, la Route des Vins de Bergerac et Duras est un réseau de caves et domaines unis pour faire découvrir aux touristes de passage et aux habitants du territoire : la vigne, les vins de Bergerac et Duras, le métier de vigneron, leurs savoir-faire, la culture, le patrimoine, et l'art de vivre de Périgord Agenais.

Cette démarche est basée sur des engagements réciproques entre vous, domaines adhérents qui s'engagent à fournir un accueil de qualité aux visiteurs dans le respect de la marque collective, et l'Interprofession des Vins de Bergerac et Duras qui anime le réseau et développe la marque collective en étroite collaboration avec l'Office de Tourisme Bergerac Sud Dordogne et nombreux partenaires du territoire.

Les vins et activités œnotouristiques proposées par chacun sont valorisés dans les Maisons des Vins (Quai Cyrano et Duras) et bénéficient d'une visibilité accrue grâce à un plan de communication complet, dont le Guide de la Route des Vins édité tous les deux ans à 30 000 exemplaires, du contenu photo et vidéo, de la signalétique, de l'évènementiel, de la communication web, des rendez-vous pros, et autres documents édités par l'IVBD et par les Offices du Tourisme.

## 1.2. La Route des Vins en chiffres

- **400 000** œnotouristes par an
- **132** adhérents en 2019
- **15 000** exemplaires du Guide de la Route des Vins distribués par an avec une édition tous les 2 ans

### 1.3. Une équipe à mon service

Pour toutes questions concernant la Route des Vins de Bergerac et Duras, n'hésitez pas à contacter l'équipe à votre service qui répondra à toutes vos interrogations.



#### **La Présidente**

**Muriel Landat-Pradeaux**

Domaine du Siorac à Saint-Aubin-de-Cadelech  
muriel@domainedusiorac.fr - Tél : 05 53 74 52 90



**Une question sur le fonctionnement de la Route des Vins ? Sur comment adhérer et développer mon activité oenotouristique ? Sur la Vinata ? Sur la signalétique Route des Vins ?**

**Alexandrine Bourgoïn, consultante en oenotourisme chez OENOSTORY**

contact@oenostory.com - Tél : 06 88 79 23 22



**Je veux mettre à jour mes informations (plateforme en ligne Sirtaqui) ? Besoin d'infos sur Vignobles & Découvertes ? Sur le référencement Office de Tourisme et animations de l'été ?**

**Guenaëlle Né, chargée de mission oenotourisme à l'Office de Tourisme de Bergerac**

vins@bergerac-tourisme.com - Tél : 05 53 57 03 11



**Une question sur le fonctionnement des Maisons des Vins (Quai Cyrano et Duras) ? Sur le référencement de ma cuvée ? Je veux changer de référence ? Des précisions pour la facturation QUAÏ CYRANO ?**

**Elodie Dutreuil, conseillère vendeuse Maisons des vins**

elodie.dutreuil@vins-bergeracduras.fr - Tél : 05 53 63 57 55



**A qui dois-je envoyer mon bulletin d'inscription ? Des questions sur le paiement de mon adhésion ?**

**Valentin Trijoulet, chef de projet communication à l'IVBD**

valentin.trijoulet@vins-bergeracduras.fr - Tél : 05 53 63 57 65

## 2. Adhérer à la Route des Vins

### 2.1. J'adhère pour la première fois

Contactez **Alexandrine Bourgoïn** (contact@oenostory.com - Tél : 06 88 79 23 22) pour vous présenter, vérifier que vous êtes bien éligible et fournir vos informations de contact (mail, téléphone).

Vous allez ensuite recevoir un mail Route des Vins vous expliquant la procédure d'adhésion, à suivre pas à pas (cf procédure "Je suis déjà adhérent" décrite ci-dessous).

### 2.2. Je suis déjà adhérent

Chaque année, vous recevez un mail Route des Vins courant décembre vous proposant de renouveler votre adhésion dans les délais impartis grâce à la **procédure en 4 temps** suivante :

#### 1 - Je renouvelle mon adhésion et renseigne mon auto-évaluation annuelle

> Via le formulaire en ligne, **avant le 03/01**

Puis j'envoie mon bulletin d'inscription accompagné du règlement de ma cotisation annuelle de 150,00€ TTC à l'ordre de l'IVBD (pour rappel, le montant des cotisations participe dans son intégralité au budget de la Vinata).

#### 2 - Je mets à jour avec précision mes informations touristiques

> Via la plateforme Sirtaqui de l'OT Bergerac Sud Dordogne, **avant le 03/01**

Important : ce sont ces informations qui vont servir à l'élaboration de nos différents supports de communication (Guide de la Route des Vins, webapp Route des Vins, sites web, Mag 247...).

#### 3 - Je renseigne mes animations saisonnières

> Via le formulaire en ligne **avant le 31/03**

#### 4 - Je procède au référencement annuel de ma cuvée dans les Maisons des Vins

> Via le formulaire en ligne **avant le 31/03**

Je référence ma(mes) cuvée(s) qui seront disponibles à la vente dans les boutiques de Quai Cyrano et de la Maison des Vins de Duras.

## 2.3. Calendrier : Une année avec la Route des Vins

	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV
Renouvellement adhésion												
Mise à jour infos touristiques												
Référencement boutique												
Mise à jour infos animations												
Séminaire annuel Route des Vins												
Business meeting œnotourisme												
Visites-Conseil adhérents												
Mise à disposition des éditions												
Vinata / Portes ouvertes												
Palmarès Challenge Top 10												
Candidature Trophées Atout Fr.												
Palmarès Trophées CDT24												

## 3. Les Engagements Réciproques

### 3.1. Les engagements en un coup d'œil

#### 3.1.1. Les engagements de l'adhérent

- Je renouvelle mon adhésion et met à jour mes informations touristiques dans les délais impartis
- Je participe activement à la vie du réseau
- Je respecte les bonnes pratiques obligatoires (**O**) pour un accueil œnotouristique de qualité et met progressivement en place les bonnes pratiques préconisées (**P, V&D**)
- Je fais la promotion de la marque collective "Route des Vins de Bergerac et Duras"
- Je m'inscris dans une démarche d'amélioration continue.

### 3.1.2. Les engagements de l'IVBD

#### Votre visibilité

- Panneau d'indication de la route des vins à proximité de votre domaine (à installer par vos soins)
- Présence dans le guide de la route des vins (édité tous les deux ans, pour tout nouvel adhérent, vous serez inclus à la prochaine édition)
- Présence de vos animations dans le guide des animations, sous réserve d'envoyer vos informations avant le 31 janvier de l'année en cours)
- Si vous êtes dans le TOP10, plus de visibilité presse et macaron à mettre à la propriété
- Une ou plusieurs cuvées (voir règlement) à la maison des vins Quai Cyrano à Bergerac ou à la maison des vins de Duras

#### L'animation de votre réseau et le développement de votre activité œnotouristique

- Une chargée de développement œnotouristique à votre disposition (Alexandrine Bourgoïn, société Oenostory)
- Un Séminaire annuel Route des vins pour échanger sur des problématiques communes
- Un Business meeting pour créer des synergies entre professionnels du tourisme et vous

#### Des supports pour vos visiteurs

- Guide de la route des vins (édité tous les 2 ans)
- Magazine 247 à disposition gratuitement au pôle viticole (ZA La Vallade)
- Brochures pédagogiques sur le vin et la vigne, pour enfants et adultes (Vin & Société) à disposition gratuitement au pôle viticole (ZA la Vallade)
- Communication web

#### Animations œnotouristiques

- La Vinata (printemps)
- 1 jour 1 vigneron (Maisons des Vins)

*\*liste non exhaustive, opérations reconduites chaque année sauf exception budgétaire*

## 3.2. Les Engagements de l'adhérent à la loupe

#### LÉGENDE

- **O Obligatoire / En rouge** : critères obligatoires pour la Route des Vins
- **P Préconisé / En orange** : préconisations (non obligatoire mais recommandé)
- **V&D / En vert** : obligations pour labellisation Vignobles & découvertes qui s'ajoutent à la liste des préconisations Route des Vins.
- **« Plus » V&D** / Vous devez disposer d'au moins 2 de ces « plus » pour prétendre au label Vignobles & Découvertes

<b>Thèmes</b>	<b>O / P / V&amp;D</b>	<b>Bonnes pratiques</b>
<b>1. Prérequis</b>	O	Je suis un opérateur - domaine viticole, cave coopérative ou négociant - en activité inscrit à la Fédération des Vins de Bergerac et Duras. Je suis à jour de mes cotisations IVBD.
	O	Mon lieu d'accueil est situé dans les aires de production des AOP Bergerac ou Duras.
	O	Je propose à la dégustation au moins un vin en AOP.
<b>2. Accès à la propriété</b>	O	Mon domaine est clairement indiqué depuis la route principale.
	O	Je dispose d'une route d'accès carrossable.
	O	Les abords de mon domaine sont propres et sécurisés.
	O	Je dispose d'un parking à proximité du lieu d'accueil. Si j'accueille des bus, il est assez grand pour permettre une descente en sécurité.
	O	J'ai mis en place une signalétique qui aide le visiteur à se repérer (parking, accueil, etc.).
	P	<i>Mes extérieurs sont soignés. Je mets en valeur mon patrimoine architectural et les paysages qui m'entourent.</i>
<b>3. Ouverture</b>	O	Je fixe des horaires d'ouverture et je les respecte. Ils sont indiqués à l'extérieur du lieu d'accueil.
	O	<i>A minima</i> , je reçois les visiteurs individuels : <ul style="list-style-type: none"> <li>- En libre accès et au moins 5/7 jours du 14/07 au 15/08</li> <li>- De manière régulière, en libre accès et/ou sur rendez-vous le reste du temps.</li> </ul>
	V&D	<i>Je suis ouvert au minimum de Pâques à Toussaint et les samedi et/ou dimanche a minima sur rendez-vous.</i>
<b>4. Lieu d'accueil</b>	O	Je dispose d'un lieu d'accueil propre, accueillant et sécurisé, respectant la réglementation.
	O	J'ai des toilettes munies d'un point d'eau accessibles aux visiteurs.
	P	<i>Je dispose d'un espace dédié aux enfants.</i>
	« Plus » V&D	<i>Je peux accueillir des groupes et/ou des personnes en situation de handicap.</i>
<b>5. Dégustation</b>	O	Je veille à ce que les conditions de dégustation soient agréables (température, éclairage).
	O	Je veille aux bonnes conditions de service de mes vins (température, aération).

	O	Je fais déguster dans des verres à dégustation. Je veille à la bonne hygiène de ces verres.
	O	Je commente la dégustation de manière pédagogique, réponds aux questions des visiteurs et partage ma connaissance du vignoble, des vins et du territoire.
	« Plus » V&D	<i>Je propose des stages de dégustation.</i>
<b>6. Consommation responsable</b>	O	J'informe les visiteurs sur la consommation responsable. J'ai sur mon lieu d'accueil les supports de communication Vin et Société.
	O	Je mets de l'eau et un crachoir propre à disposition des visiteurs.
	P	<i>Je propose aux personnes ne dégustant pas d'alcool et aux enfants une boisson sans alcool : jus de raisin par exemple.</i>
<b>7. Visite</b>	O	Je suis en mesure de proposer une visite du chai et/ou des vignes.
	O	J'informe les visiteurs des modalités de cette visite : sur rendez-vous, sans rendez-vous, ou à horaires fixes, etc.
	P	<i>Mon offre valorise la dimension culturelle du vin et/ou je propose des expériences originales aux visiteurs.</i>
	« Plus » V&D	<i>Je propose une visite découverte du chai</i>
	« Plus » V&D	<i>Je dispose d'une offre adaptée à la clientèle familiale.</i>
<b>8. Communication</b>	O	J'ai mis en place la signalétique Route des Vins (panneau, macarons).
	O	Je respecte les règles d'utilisation de la marque Route des Vins.
	O	Je dispose d'un téléphone avec répondeur et d'une adresse mail.
	O	Je réponds aux sollicitations des clients dans un délai approprié.
	O	Je mets à jour annuellement mes informations touristiques dans les délais de sollicitation de la Route des Vins.
	V&D	<i>Je possède un site internet ou je suis présent sur un site institutionnel.</i>
	V&D	<i>Je pratique au moins une langue étrangère.</i>
	« Plus » V&D	<i>Mon site internet est traduit dans au moins une langue étrangère.</i>
<b>9. Pratiques commerciales</b>	O	La dégustation est gratuite (sauf si elle est incluse dans une prestation plus large) et n'entraîne aucune obligation d'achat.

	O	Les prix de tous les produits et prestations sont clairement affichés sur le lieu de vente.
	O	Je propose un ticket de caisse ou une facture pour tout achat.
	V&D	<i>Je propose un service d'expédition des bouteilles (a minima pour la France métropolitaine) avec une information claire sur les frais de port.</i>
	« Plus » V&D	<i>Je propose la vente en ligne de mes produits.</i>
<b>10. Développement durable</b>	P	<i>Je mets en valeur mes pratiques environnementales dans le cadre de mon offre œnotouristique.</i>
	« Plus » V&D	<i>Je produis en agriculture biologique ou HVE.</i>
<b>11. Amélioration continue</b>	O	Je procède à mon auto-évaluation annuelle dans les délais de sollicitation de la Route des Vins.
	O	J'accepte de me soumettre à l'évaluation de la bonne exécution des mes engagements par toute personne mandatée par la Route des Vins.
	P	<i>Je mets en place un dispositif de mesure de la satisfaction des visiteurs sur mon domaine</i>
	P	<i>Je participe à l'observatoire de l'œnotourisme.</i>
<b>12. Participation à la vie du réseau</b>	O	Je diffuse sur mon lieu d'accueil les supports de communication Route des Vins (Guide, Mag 247) et je suis en capacité de renseigner les visiteurs sur les offres proposées par le réseau et la destination.
	O	Je participe autant que possible aux événements internes au réseau : réunions d'information, séminaire annuel, business meeting œnotourisme.
	O	Je procède à mon référencement dans les boutiques des Maisons des Vins dans les délais de sollicitation de la Route des Vins.
	O	Je m'acquiesce de ma cotisation annuelle dans les délais de sollicitation de la Route des Vins.
	P	<i>Je participe à la Vinata, l'événement annuel de la Route des Vins.</i>
	P	<i>Je participe au dispositif 1 Jour 1 Vigneron dans les Maisons des Vins.</i>
	P	<i>Je candidate aux divers trophées de l'œnotourisme.</i>
	« Plus » V&D	<i>J'ai été primé aux Trophées nationaux de l'œnotourisme Atout France</i>

## **3.3. Le fonctionnement de la Route des Vins**

### **3.3.1. La commission Route des Vins**

#### **3.3.1.1. Rôle de la commission Route des Vins**

Sa mission principale est de faire des propositions de mise à jour et de veiller au respect des engagements réciproques. Elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en planifiant ses actions, en organisant leur mise en œuvre et en les évaluant annuellement. Elle intervient également en cas de litige à titre consultatif auprès du conseil de surveillance. Elle constitue également le jury annuel du Challenge Top 10.

#### **3.3.1.2. Composition de la commission Route des Vins**

Créée sous l'égide de l'IVBD, la Commission Route des Vins se compose :

- du/de la Président-e de la Route des Vins, qui la préside
- du directeur de l'IVBD,
- d'un représentant du Négoce et d'un représentant de la Production, désignés par le Conseil de Surveillance de l'IVBD,
- de représentants de l'équipe d'animation de la Route des Vins,
- de représentants des équipes des Maisons des Vins,
- de représentants d'organismes extérieurs que la Commission jugerait bon d'associer à ses travaux (offices de tourisme, collectivités, CDT, etc.).

Pour rendre décision, la Commission Route des Vins doit avoir réuni au moins 3 membres issus des différents collèges listés ci-dessus. Tous les membres de la Commission Route des Vins sont tenus au respect de la confidentialité des débats.

### **3.3.2. Gestion des adhésions**

#### **3.3.2.1. Campagne d'adhésion**

L'IVBD lance chaque année une nouvelle campagne de renouvellement/adhésion à la Route des Vins de Bergerac et Duras. Elle vous informe du lancement de la campagne, de la procédure et des délais d'adhésion par mail (newsletter Route des Vins, IVBD Info). Elle vous met à disposition la version en vigueur du présent guide et notamment des engagements réciproques.

#### **3.3.2.2. Evaluation**

L'IVBD et les adhérents eux-mêmes s'engagent à vérifier le bon respect des bonnes pratiques d'accueil oenotouristique :

- A chaque nouvelle candidature ou renouvellement, l'IVBD s'assure que l'opérateur concerné satisfait bien 3 prérequis : opérateur en activité et inscrit à la FVBD et à l'IVBD et à jour de leurs cotisations syndicales, lieu d'accueil situé dans l'aire de production des AOP Bergerac ou Duras et au moins 1 AOP proposée à la dégustation.

- Chaque année, sur la base de confiance, les opérateurs procèdent à leur auto-évaluation. C'est sur cette base que le statut d'adhérent leur est automatiquement accordé. L'IVBD se réserve le droit d'effectuer une visite de contrôle, avec ou sans information au préalable.

### **3.3.2.3. Gestion des écarts**

L'IVBD vous informera de tout écart constaté à chacune des étapes. A compter de la notification des écarts constatés, vous disposez d'un an pour vous mettre en conformité. Dans le cas contraire, l'IVBD se réserve le droit de suspendre ou de vous retirer votre statut d'adhérent. Cette suspension ou ce retrait doivent être motivés et explicités par écrit.

### **3.3.2.4. Règlement des litiges**

En cas de litige entre l'IVBD et vous concernant la gestion des adhésions et l'utilisation de la marque collective Route des Vins, la commission Route des Vins est amenée à débattre. Elle émet un avis sur le dossier et le soumet à titre consultatif au Conseil de Surveillance qui a pouvoir de décision.

## **3.3.3. Promotion individuelle et collective de la Route des Vins**

### **3.3.3.1. Animation du réseau Route des Vins**

L'IVBD met à votre disposition une équipe qualifiée pour l'animation du réseau Route des Vins. Informations, formations, événements internes tels que le séminaire annuel et le business meeting œnotourisme sont ainsi proposés. L'objectif est de co-construire pour la destination un écosystème œnotouristique dynamique et performant.

### **3.3.3.2. Signalétique Route des Vins**

L'IVBD a mis en place une signalétique collective pour les adhérents de la Route des Vins. A chaque nouvel adhérent, elle s'engage à fournir 2 plaques en dibon au format 0,80 x 1,00 mètres (format correspondant aux panneaux route des vins historiques) munis du visuel Route des Vins, du nom du domaine viticole ou de la cave, et du nom de l'appellation communale la plus restrictive dans laquelle se situe le lieu d'accueil. Ces plaques, une fois remises par l'IVBD, vous appartiennent sous votre responsabilité.

### **3.3.3.3. Supports de communication**

L'IVBD s'engage à promouvoir la marque collective Route des Vins de Bergerac et Duras a minima via les différents moyens suivants :

- Guide de la Route des Vins (édité tous les 2 ans)
- Encartage/dépliant animations : guide annuel des animations saisonnières proposées par les adhérents disponible sous forme d'encartage dans le Mag 247 ou sous forme de dépliant
- Mag 247 (édition papier et webzine)

- Webapplication Route des Vins
- Réseaux sociaux Vins de Bergerac et Duras
- Site web des Vins de Bergerac et Duras
- Sites web des Offices de Tourisme
- Site web visitfrenchwine.com
- Ecrans Quai Cyrano
- Relations presse IVBD.

Pour une promotion individuelle et collective efficace, il est impératif de disposer d'informations touristiques à jour. D'où l'obligation annuelle pour les opérateurs adhérents de mettre à jour leurs informations dans les délais sollicités par l'IVBD et l'Office du Tourisme de Bergerac.

### 3.3.3.4. Événementiel Route des Vins (Vinata)

Depuis 2017, la Route des Vins dispose de son événement annuel phare, La Vinata. L'événement destiné à la promotion collective de la Route des Vins a lieu chaque année avant l'été à Bergerac et marque le lancement de la saison œnotouristique. Il met à l'honneur les échanges entre le public et les adhérents. La coordination de l'événement, co-construit avec vous, est assuré par l'IVBD.



### 3.3.3.5. Challenge TOP 10

Chaque année, l'IVBD organise une remise de prix œnotourisme appelée Challenge TOP 10. L'objectif est de mettre en valeur la diversité et l'excellence de l'offre disponible sur la destination tout en créant de l'émulation entre les opérateurs.

Un prix est remis chaque année dans chacune des catégories suivantes :

- architecture & paysages
- art et culture
- pédagogie & innovation
- vignoble en famille
- événementiel
- valorisation des pratiques environnementales
- hébergement et restauration
- prix du public
- prix Périgord Attitude



Les prix sont attribués par la Commission Route des Vins parmi les dossiers de candidatures reçus avant le 01 mars, et les prix remis lors de la Vinata.

## 4. Règlement interne des Maisons des Vins

### 4.1. Maison des Vins – Quai Cyrano à Bergerac



Il est convenu que la gamme de vins présentée à la Maison des Vins de Bergerac (Quai Cyrano) est constituée sur la base des adhérents à la Route des Vins exclusivement. Elle propose des Vins des AOP du Vignoble de Bergerac et des AOP du Vignoble de Duras, selon les modalités décrites ci-après.

#### 4.1.1. Gamme permanente

Chaque adhérent peut disposer d'un espace pour mettre une référence en vente à la Maison des vins de Bergerac (Quai Cyrano).

#### Quelle référence proposer ?

Nous vous demandons de nous proposer 3 références différentes pour nous permettre de faire une gamme équilibrée (entre appellation, couleur, prix de vente).

Il peut vous être demandé en cours d'année de changer de référence pour ajuster la gamme en fonction des attentes des consommateurs.

#### 4.1.2. Références supplémentaires

Exception à la règle, il est possible d'avoir plusieurs références vendues à QUAI CYRANO, en faisant partie d'une de ces 2 catégories :

##### *1/ Cuvées d'exception*

**Les cuvées d'exception viennent compléter et valoriser l'ensemble de l'offre du vignoble. Elles répondent à la demande d'une certaine clientèle et doit en ce sens satisfaire plusieurs critères de qualité. Afin de garantir une logique de gamme et de restreindre une sélection qui ne peut dépasser la vingtaine de référence, il a été décidé un prix de vente minimum.**

- Validation après dégustation à l'aveugle d'un jury compétent (IVBD, FVBD, représentant de section, équipe Maison des vins, voire jury extérieur, par exemple journalistes ou restaurateurs)

- Prix public supérieur à 18 € TTC

## **2/ Compléments de gamme**

Il s'agit de cuvées conditionnées dans des grands contenants de type magnum, jéroboam, mathusalem... Il peut aussi s'agir d'un complément d'offre type jus de raisin ou vins effervescents lors d'occasions particulières comme les périodes de fêtes.

Ce complément de gamme ne sera pas nécessairement permanent, il sera ajusté en fonction de l'opportunité commerciale et des animations organisées.

### **4.1.3. Animations "1 Jour 1 Vigneron"**



Les journées 1 Jour 1 Vigneron sont organisées chaque jour de mai à septembre, sur la base du volontariat et sur inscription, à la Maison des vins de Bergerac (Quai Cyrano).

Fonctionnement : vous pouvez présenter toutes les cuvées que vous souhaitez, sans restriction.

Un référencement dans la caisse de la Maison des Vins est effectué afin de procéder à une comptabilité précise des vins vendus par l'opérateur qui anime.

#### **Comment s'inscrire ?**

Vous pouvez vous inscrire via le formulaire de référencement "Référencement Maison des vins - Quai Cyrano Bergerac 2020", à renvoyer avant le 31 mars.

Vos vins seront achetés et payés (sur présentation d'une facture) par Quai Cyrano, correspondant aux ventes de la caisse et selon les mêmes conditions tarifaires que les références présentes dans la Maison des Vins.

**IMPORTANT** : il est nécessaire d'informer le personnel de Quai Cyrano minimum 1 semaine à l'avance des vins que vous souhaitez présenter à la vente, afin de laisser le temps nécessaire à la création des références en caisse.

### **4.1.4. Tarifs**

Les bouteilles vendues à la Maison des Vins doivent être vendues aux clients au même tarif que le prix pratiqué au domaine. La mention "Prix propriété" peut être communiquée aux consommateurs sur différents supports.

Les conditions tarifaires pour les gammes génériques et complémentaires sont les suivantes (prix exprimés en HT) :

- Le prix de commande est fixé selon le calcul : prix propriété – 30 % correspondant à la marge de la Maison des Vins de Bergerac (Quai Cyrano),
- Vous devez vous engager à offrir 2 bouteilles destinées à la dégustation, par tranche de 58 bouteilles commandées, afin de faire la promotion de vos vins.
- Le nombre de bouteilles commandé pourra fluctuer en fonction des besoins de Quai Cyrano.

- Les bouteilles doivent être livrées par vos soins
- Un bon de livraison sera obligatoirement délivré par vos soins
- **La facture est à adresser à Quai Cyrano, 1 rue des Récollets ou par mail à [espacevin@quai-cyrano.com](mailto:espacevin@quai-cyrano.com)**

#### 4.1.5. Litige et déréférencement

En cas de produits défectueux ou inadaptés à la commercialisation, la Maison des Vins est autorisée à vous renvoyer la commande à demander le changement de la référence.

### 4.2. Maison des Vins de Duras



#### 4.2.1. Référencement

Tous les opérateurs de Duras peuvent bénéficier d'une représentation de leurs vins selon les modalités suivantes :

- **Pour les adhérents à la Route des Vins : la location de 2 casiers est gratuite** et devient payante à partir de la 3<sup>ème</sup>.
- Pour les vigneron de Duras non-adhérents à la Route des vins : la location est payante dès le premier casier. Le coût de la location d'un casier est de 75 € HT annuels.

Nouveau : une référence de chaque domaine du TOP10, pourra être présentée à la vente, quel que soit l'AOC concernée.

#### 4.2.2. Tarifs

Les bouteilles vendues à la Maison des Vins doivent être vendues aux clients au même tarif que le prix pratiqué au domaine. La mention "Prix propriété" peut être communiquée aux consommateurs sur différents supports.

Les conditions tarifaires sont les suivantes (prix exprimés en HT) :

- Le prix de commande est fixé selon le calcul : prix propriété – 30 % correspondant à la marge de la Maison des Vins de Duras,
- Vous devez vous engager à offrir 2 bouteilles destinées à la dégustation, par tranche de 58 bouteilles commandées, afin de faire la promotion de vos vins.

- Le nombre de bouteilles commandé pourra fluctuer en fonction des besoins.
- Les bouteilles doivent être livrées par vos soins
- Un bon de livraison sera obligatoirement délivré par vos soins
- **La facture est à adresser à Quai Cyrano, 1 rue des Récollets ou par mail à [espacevin@quai-cyrano.com](mailto:espacevin@quai-cyrano.com)**

#### **4.2.3. Litige et déréférencement**

En cas de produits défectueux ou inadapté à la commercialisation, la Maison des Vins de Duras est autorisée à renvoyer la commande à l'Opérateur et de demander à changer de référence.

## 5. Pour aller plus loin : Vignobles & Découvertes



### 5.1. Un label national

Créé en 2009, le label national Vignobles & Découvertes est attribué pour une durée de 3 ans par Atout France, après recommandation du Conseil Supérieur de l'Œnotourisme, à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, événement...) et permettant au client de faciliter l'organisation de son séjour et de l'orienter sur des prestations qualifiées.

La marque distingue les destinations proposant une offre complète, correspondant à une pratique de court séjour, pertinente sur la thématique du vignoble, et de qualité. Les candidats doivent assembler de l'hébergement, de la restauration, des activités de découverte des caves, des visites de sites culturels, des découvertes d'espaces naturels, de savoir-faire locaux, des activités de loisirs, des événements, des structures réceptives répondant aux exigences du règlement d'usage et engagés dans la démarche.

La marque vise ainsi à développer la mise en réseau, favoriser l'émergence et la valorisation de produits qualifiés en cohérence avec les nouvelles attentes et pratiques des clientèles touristiques sensibles à l'œnotourisme.

### 5.2. Le vignoble de Bergerac et Duras, destination labellisée depuis 2014

Le Pays de Bergerac, dont la candidature est portée par l'Office de Tourisme Bergerac Sud Dordogne en partenariat avec IVBD, a obtenu le label en 2014 et a été ainsi le 1er vignoble labellisé en Aquitaine.

En 2017, le renouvellement de la labellisation a été l'occasion d'intégrer le Pays de Duras (en partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays de Duras) afin de rester en cohérence avec la zone viticole. Ainsi, c'est l'ensemble du vignoble de Bergerac et Duras qui est labellisé à travers ses prestataires.

### 5.3. Les engagements des vignerons candidats

Pour prétendre à l'obtention du label, les vignerons doivent :

- répondre aux exigences du label Vignobles & Découvertes (cf critères **V&D** dans les engagements de l'adhérent)
- adhérer à la Route des Vins de Bergerac et Duras et répondre à tous les critères obligatoires des engagements de l'adhérent,
- proposer une véritable prestation touristique qui permet aux touristes de découvrir le métier de vigneron et/ou de vivre une expérience sur le domaine : animation sur la propriété (concert, visite thématique...), site à visiter (château, musée...). La visite-dégustation-vente au domaine ne constitue pas une prestation touristique.

#### **5.4. Comment adhérer ?**

Contactez Guenaëlle Né, de l'Office de Tourisme Bergerac Sud-Dordogne !  
vins@bergerac-tourisme.com – Tél : 05 53 57 03 11